## a chronique Ovine

Semaine 42 du 18 octobre 2019

## Des opportunités de pâturage à saisir



Les brebis ont la faculté de pâturer de multiples types de couvert, qu'il s'agisse de semis, de repousses ou bien de chaumes. Pour les prairies qui sortent d'une période de sécheresse, il est nécessaire d'attendre 3 semaines après les premières pluies pour disposer d'un stock d'herbe suffisant à pâturer. Les dérobées peuvent être pâturées un mois et demi après la levée. Le sorgho fourrager peut être exploité six à huit semaines après son implantation sous réserve qu'il atteigne une certaine hauteur. Les variétés Sudan Grass présentent un moindre degré de

toxicité et les brebis peuvent entrer sur la parcelle dès que le sorgho mesure 40 cm de hauteur. Pour les variétés hybrides, il est impératif d'attendre 60 cm. Un pâturage au fil est nécessaire pour limiter le gaspillage. Par ailleurs, les chaumes de sorgho grains peuvent être pâturés sans restriction. Il en est de même pour le moha.

Photo 42-2019 : après une période de sécheresse, le pâturage des prairies peut reprendre 3 semaines après les pluies

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)